QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX?

QUI CONTACTER:

Service Urbanisme 03.88.08.69.95 l.urbanisme@ville-selestat.fr



Modification de l'aspect extérieur

01 Création ou modification d'une ouverture

02 Pose de panneaux solaires/photovoltaïques...

03 Rénovation de la toiture

04 Installation ou changement d'une fenêtre de toit (lucarnes, velux...)

05 Isolation extérieure, mise en peinture de la façade / crépis...

06 Construction d'une pergola / auvent...

• 01 à 06

Déclaration préalable

Je construis une annexe

07 Construction d'un abri de jardin, local technique...

Aucune formalité sauf périmètre ABF* \bullet < de 5 m²

• ≤ à 20 m² de SP ou ES **Déclaration préalable**

 > à 20 m² de SP ou ES Permis de construire

08 Garage

• \leq à 20 m² de SP ou ES **Déclaration préalable** • > à 20 m² de SP ou FS Permis de construire

Construction d'une pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte,...

• \leq à 20 m² de SP ou ES^{*} Déclaration préalable > à 20 m² de SP ou ES* Permis de construire

Cas particulier (Zone U)

• \leq à 40 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable** • > à 40 m² de SP ou ES* Permis de construire

• SAUF: si SP ou ES maison + extension ont pour effet de porter la SP ou l'ES totales à + de 150 m²



• SP > 150 m² = recours obligatoire à un architecte

J'installe un portail ou une clôture

10 Création ou modification d'un mur ou d'une clôture Déclaration préalable 11 Création ou modification d'un portail Déclaration préalable

12 J'installe une piscine enterrée ou hors sol

• De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/an Aucune formalité • De 10 à 100 m² ouverte **Déclaration préalable** • De 10 à 100 m² avec couverture < 1.80 m de haut Déclaration préalable • De plus de 100 m² ou couverture > 1,80 m de haut Permis de construire

13 Aménagement et modification des abords (pavés, enrobés) d'une construction en périmètre ABF

Déclaration préalable